



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

OBJET : CONSEILS DE QUARTIER – PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-trois et le trente Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. BENOIT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. STEPHANE FAYET A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Novembre 2023.
Délibération DM_20231130N101

OBJET : CONSEILS DE QUARTIER – PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Jacques DALCANT, conseiller municipal délégué à la vie démocratique et à la citoyenneté, rappelle à l'Assemblée que le règlement intérieur régissant l'organisation, le rôle et les missions des Conseils de Quartier a été approuvé par le Conseil Municipal en séance du 17 Décembre 2020 et modifié lors de la séance du 14 Mars 2022.

Monsieur Jacques DALCANT présente les modifications à apporter au règlement intérieur en vigueur telles que spécifiées dans le document joint à la convocation.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

✓ **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	---